



## DEMANDE DE DÉROGATION A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL "BRUITS DE VOISINAGE" MANIFESTATIONS SUR LES LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC – ARTICLE 4

**Adresser la demande en mairie au moins 30 jours ([mairie@tournon-sur-rhone.fr](mailto:mairie@tournon-sur-rhone.fr))  
avant le début de l'évènement.**

**\* Demandeur :**

Nom :

Prénom :

Agissant au nom de l'enseigne commerciale :

Adresse :

Tél. :

Fax :

Courriel :

**\* Évènement :**

Nature de l'évènement :

Lieu de l'évènement :

Horaires et dates de l'évènement : Début :

Fin :

Minuit

**\* Nuisances sonores :**

Sources potentielles de nuisances sonores :

Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus :

- Puissance totale de la sonorisation (en décibels) :

(Maximum 103db)

- Implantation :

Motifs justifiant la demande de dérogation :

Descriptif des dispositions prises pour préserver l'audition des personnes participant à l'évènement et limiter les nuisances sonores pour le voisinage :

Information préalable des riverains et moyens employés :

**Pièces à joindre :**

- Plans de situation et cadastral du lieu de l'évènement, avec localisation du projet, des sources de bruit et des habitations les plus proches, et le cas échéant, avec l'indication des zones particulièrement sensibles (hôpitaux, maternités, maisons de convalescence, de retraite ou autre établissement similaire),
- Croquis pour situer le lieu des haut-parleurs et/ou enceintes, ou pour une manifestation itinérante : joindre un plan de l'itinéraire.

Fait à :

Le

Signature

**MENTIONS LEGALES :**

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion de la demande de dérogation à l'arrêté préfectoral « Bruits de voisinage » adressée à la Ville de Tournon-sur-Rhône font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à la Police Municipale de la Mairie.

\* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, la Police Municipale sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'obligation légale. Les données sont conservées 3 ans à partir de la date de recueil puis soumises à destruction.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : [rgpd@tournon-sur-rhone.fr](mailto:rgpd@tournon-sur-rhone.fr), Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône – Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr)

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.